

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**

**Présents** : Mmes Leber N., Hanosset M., Bellier M.O., Lavallard O., et Berthe M.  
Mrs Dovergne A., et Damay D.

**Absents** : Mrs Duponchelle E., Senée F., et Mazurier T.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2018**

#### **I. TRAVAUX INONDATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Boudier pour la réfection du chemin dégradé par les coulées de boue dans la nuit du 28/29 mai 2018 soit un cout HT de 13 092.00 € et 15 710.40 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité, soit 30% le montant des réparations étant inférieur à 10% du budget total de la commune.

***Délib.N° 01 - 19072018 – 80237***

La création d'un fossé est évoquée et une rencontre avec les personnes concernées sera programmée.

#### **II. RADARS PEDAGOGIQUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis ELANCITE pour l'achat d'un radar pédagogique EP et de 2 radars solaires ainsi que tout le matériel nécessaire pour un coût de 5 465.50 € HT soit 6558.60 € TTC.

Il sollicite une aide de l'état au titre des amendes de police soit 30 % sur le coût HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les papiers s'y affèrent.

***Délib.N° 02 - 19072018 – 80237***

Pour des raisons de sécurité, il est décidé de prendre un arrêté de circulation limitant la vitesse à 30 km/h Rue de Castel avec la pose d'un panneau routier.

#### **III. ALARME SALLE DES FETES**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'installer une alarme à la Salle des Fêtes et accepte le devis présenté par la société EPS pour un coût de 75 €HT l'installation et un abonnement mensuel de 50€HT soit 60 €TTC.

***Délib.N° 03 - 19072018 – 80237***

#### **IV. TOSHIBA**

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition de la société TOSHIBA et décide de remplacer le photocopieur actuel. Le coût de location et maintenance par trimestre passant de 540 € HT à 528.21 € HT

**Délib.N° 04 - 19072018 – 80237**

#### **V. DECISION MODIFICATIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la Décision Modificative suivante :

- Au compte 231 + 70 000 €
- Au compte 2151 – 70 000 €

**Délib.N° 05 - 19072018 – 80237**

#### **VI. SIEP DU SANTERRE**

##### Transfert de budget

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté en date du 4/01/2018 Monsieur le Préfet a pris acte du transfert de compétence en matière d'eau potable depuis la commune vers le SIEP du Santerre.

Une rencontre avec le président du SIEP est programmée afin de faire le point sur la mise à disposition des équipements affectés à l'exercice de la compétence eau potable ainsi que sur le montant des excédents à transférer au syndicat.

##### Convention SIEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le SIEP pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant

**Délib.N° 06 - 19072018 – 80237**

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- Les transcriptions de décès n'ont pas été publiées sur le dernier ABCD, un rectificatif Etat Civil est prévu pour le prochain numéro.
- Le Conseil Municipal accepte qu'une étude sur l'éclairage public pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'ampoules Led soit faite par EDF.

La séance est close à 23h00 et comporte 06 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

D.Damay

M.Berthe

M.O. Lavallard